

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Le calendrier ci-après adopté à la séance ordinaire du 15 novembre 2017 relativement à la tenue des séances ordinaires des membres du conseil pour l'année 2018 est modifié par la résolution n° 171136 :

- |              |               |
|--------------|---------------|
| ▪ 10 janvier | ▪ 4 juillet   |
| ▪ 7 février  | ▪ 22 août     |
| ▪ 7 mars     | ▪ 5 septembre |
| ▪ 4 avril    | ▪ 3 octobre   |
| ▪ 2 mai      | ▪ 7 novembre  |
| ▪ 6 juin     | ▪ 5 décembre  |
- 

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille dix-sept.

  
.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2017, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille dix-sept.

  
.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général